



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 29 juin 2023 (18h35)
Salle des fêtes de SAVAS**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 56	
Membres suppléants	: 23	
Présents	: 28 + 2	
Votants	: 48	
Convocation et affichage	: 21/06/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur	Christian FOREL

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nadège COUZON, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON, Pierre GUIRRONNET.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Denis HONORE), Nicole ARCHIER (pouvoir à Ronan PHILIPPE), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Danielle MAGAND), Damien BAYLE (pouvoir à Yves FRAYSSE), Hugo BIOLLEY (pouvoir à Thierry LERMET), Nathalie CLÉMENT (pouvoir à Christophe DELORD), Claudie COSTE (pouvoir à Laurent MARCE), Christelle ETIENNE (pouvoir à Maxime DURAND), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Bruno FANGET (pouvoir à Laurence DUMAS), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Juanita GARDIER (pouvoir à Catherine MICHALON), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Christian MASSOLA), Antoine MARTINEZ (pouvoir à François CHAUVIN), Martine OLLIVIER (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Nadège COUZON), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Virginie BONNET-FERRAND, Brigitte BOURRET, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Vincent DUGUA, Richard MOLINA, Pascal PAILHA, Yves RULLIÈRE, René SABATIER.

**CC-2023-201 - FINANCES - FINANCES - BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT -
EXERCICE 2022 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Rapporteur : Monsieur Laurent TORGUE

Il appartient au Conseil Communautaire, en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, de se prononcer sur le compte de gestion tenu et présenté par le Comptable Public.

Le compte de gestion de l'exercice 2022 – Budget annexe Régie assainissement – est conforme aux écritures de la comptabilité administrative. Il en est de même en ce qui concerne les résultats de clôture.

Compte tenu de ce qui précède le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve.

VU l'article L2121-31 et L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU le compte de gestion dressé et présenté par le comptable public,

BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2022 - RESULTATS D'EXECUTION				
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2021	Part affectée à l'investissement : exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
INVESTISSEMENT	1 781 195,83 €		-875 485,62 €	905 710,21 €
FONCTIONNEMENT	1 845 182,97 €	681 000,00 €	1 048 106,61 €	2 212 289,58 €
TOTAL	3 626 378,80 €	681 000,00 €	172 620,99 €	3 117 999,79 €

Source : tableau établi selon état 3 "Résultat d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés" du compte de gestion de l'exercice 2022

CONSTATANT que le comptable public a repris dans ses écritures les soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSTATANT que l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, retracées dans le compte de gestion 2022, sont conformes au compte administratif 2022,

CONSTATANT que les résultats de clôture 2022 tels qu'ils ressortent du compte de gestion sont identiques à ceux constatés au compte administratif,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECLARE que le compte de gestion 2022 – budget annexe Régie assainissement – n'appelle ni observation, ni réserve,

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 05/07/23
 Publié le : 06/07/23
 Transmis en sous-préfecture le : 05/07/23
 Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230629-42249-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
 registre des délibérations du
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Le Président

Simon PLENET

